Fiche de Données de Sécurité
SPANDE

Fiche signalétique du 25/1/2023, révision 6

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange

Dénomination commerciale: SPANDE

UFI: EU50-C0GJ-300V-N1GW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Détergent pour surfaces dures.

Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Usages déconseillés :

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio

15060 Borghetto Borbera (AL) Italia

Tel. +39 0143 631.1

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

regulatory.affairs@sutter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique tél. 145

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.



Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.



Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Adelya, Terre d'Hygiène

58096-FS.pdf

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P331 NE PAS faire vomir.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à poudre pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 Contient du (de la) COMPLEXE DE ZINC AMMONIAQUE CARBONATE. Peut produire une réaction allergique.
EUH208 Contient du (de la) P-CHLORO-M-CRESOL. Peut produire une réaction allergique.

Contient

HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES
PROPANE-2-OL

Contenu du produit :

hydrocarbures aliphatiques	> 30 %
polycarboxylates, agents de surface non ioniques	< 5 %
Le produit contient également:	Parfums
Allergènes :	CITRONELLOL
Agents conservateurs:	P-CHLORO-M-CRESOL

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

Adelya, Terre d'Hygiène

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 30% - < 40% HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

REACH No.: 01-2119463258-33, EC: 919-857-5



2.6/3 Flam. Liq. 3 H226



3.8/3 STOT SE 3 H336



3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

EUH066

>= 3% - < 5% PROPANE-2-OL

REACH No.: 01-2119457558-25, Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7

58096-FS.pdf

2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

3.8/3 STOT SE 3 H336

>= 0.25% - < 0.5% COMPLEXE DE ZINC AMMONIAQUE CARBONATE
CAS: 38714-47-5, EC: 254-099-2

3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1.

4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.

>= 0.1% - < 0.25% P-CHLORO-M-CRESOL
Numéro Index: 604-014-00-3, CAS: 59-50-7, EC: 200-431-6

3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

3.3/1 Eye Dam. 1 H318

3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

Adelya, Terre d'Hygiène

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.
Laver entièrement le corps (douche ou bain).
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement :
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à poudre pour l'extinction.
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Le melange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.
Le melange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Pour les non-secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Éliminer toute source d'allumage.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
Pour les secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.
6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Atelys Terre d'Hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Recommandations générales sur l'hygiène du travail:
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart des rayons du soleil.
Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
Stocker à l'écart des sources de chaleur.
Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES
ACGIH - TWA(8h): 1200 mg/m3, 197 ppm - Remarques: RCP (total hydrocarbons)

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0
ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES
Travailleur industriel: 208 mg/kg - Consommateur: 125 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day
Consommateur: 125 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 871 mg/m3 - Consommateur: 185 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0
Travailleur industriel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day
Travailleur industriel: 500 mg/m3 - Consommateur: 89 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Aceva, Terre d'Hygiène

Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2251 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 552 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 28 mg/kg
Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/l
Cible: Air - valeur: 140.9 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.(EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).
En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat. (ex. EN 140 ou EN 149)

Risques thermiques :

Le produit est inflammable
Le produit n'est pas explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.
Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

Pôle Terre d'Hygiène

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	Visuel	--
Couleur:	beige	Visuel	--
Odeur:	Amande	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>=100°C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants

Inflammabilité:	inflammable	--	Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point éclair:	37 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
pH :	9,7 +/- 0,5	Contrôle instrumental	--
Viscosité cinématique:	Pas important	--	Paramètre non pertinent. Mélange pas visqueuse.
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité et/ou densité relative:	0.920 g/ml	contrôle instrumental	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules (moyenne et étendue)	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse du mélange
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Voir aussi la section 7.2.

10.4. Conditions à éviter

Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

10.5. Matières incompatibles

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Adelya, Terre d'Hygiène

58096-FS.pdf

10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

SPANDE

a) toxicité aiguë

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H336

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Le produit est classé: Asp. Tox. 1 H304

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4951 mg/m3 - Durée: 4h - Source: OCSE 403
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OCSE 401
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg - Source: OCSE 402

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Adelya, Terre d'Hygiène

58096-FS.pdf

Test: Irritant pour la peau Négatif - Source: OCSE 404
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Négatif - Source: OCSE 405
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif
f) cancérogénicité:
Test: Carcinogénicité Négatif
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:
Test: repeated exposure Négatif
j) danger par aspiration:
Test: Aspiration hazard Oui
PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 10000 ppm - Durée: 6h
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 10000 mg/kg - Remarques: bw
b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Non - Source: OECD 404
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Oui - Source: OECD 405
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
g) toxicité pour la reproduction:
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Lapin = 480 mg/kg - Remarques: bw/day
COMPLEXE DE ZINC AMMONIAQUE CARBONATE - CAS: 38714-47-5
b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau Positif
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Positif
P-CHLORO-M-CRESOL - CAS: 59-50-7
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1830 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat > 2.871 mg/m3 - Durée: 4h
b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Négatif
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux Positif
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Positif
e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames test
g) toxicité pour la reproduction:
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 103 mg/kg bw/d

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Validé par Foire d'Hygiène

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

SPANDE

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412

HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LL50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

Point final: LE0 - Espèces: Daphnie = 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EL50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: NOELR - Espèces: Algues = 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Leuciscus idus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus subspicatus

COMPLEXE DE ZINC AMMONIAQUE CARBONATE - CAS: 38714-47-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.11 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.2 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Ceriodaphnia dubia

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.403 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.011 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Jordanella floridae

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.243 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.0506 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

P-CHLORO-M-CRESOL - CAS: 59-50-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.92 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Onchorhyncus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 3.9 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 30.62 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus subspicatus

Point final: EC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: = 60 mg/l - Remarques: OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

HYDROCARBURES, C9-11, ALCANES

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Biodégradabilité Ready dans l'eau - Durée: 28 jour - %: 80

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Adelya, Terre d'Hygiène

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 10 jours - %: 70 - Remarques: >70%

P-CHLORO-M-CRESOL - CAS: 59-50-7

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301C - Durée: 28 jour - %: >90

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: log Pow - Coefficient de partition 0.05

COMPLEXE DE ZINC AMMONIAQUE CARBONATE - CAS: 38714-47-5

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: log Pow - Coefficient de partition -0,46 - Remarques: 25°C

P-CHLORO-M-CRESOL - CAS: 59-50-7

Test: BCF- Facteur de bioconcentration 13

Test: log Pow - Coefficient de partition 3

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

Nobilya, Pôle d'Hygiène

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU ou numéro d’identification

ADR-UN Number:	1993
IATA-UN Number:	1993
IMDG-UN Number:	1993

14.2. Désignation officielle de transport de l’ONU

ADR-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (hydrocarbures, c9-11, alcanes, propane-2-ol)
IATA-Shipping Name: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(HYDROCARBONS, C9-11, ALKANES, PROPAN-2-OL)
IMDG-Shipping Name: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(HYDROCARBONS, C9-11, ALKANES, PROPAN-2-OL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
ADR-Class: 3
ADR - Numéro d'identification du danger : 30
IATA-Class: 3
IATA-Label: 3
IMDG-Class: 3

14.4. Groupe d'emballage
ADR-Packing Group: III
IATA-Packing group: III
IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine pollutant: No
IMDG-EmS: F-E , S-E

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR-Subsidiary hazards: -
ADR-S.P.: 274 601
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft: 355
IATA-Subsidiary hazards: -
IATA-Cargo Aircraft: 366
IATA-S.P.: A3
IATA-ERG: 3L
IMDG-S.P.: 223 274 955
IMDG-Subsidiary hazards: -
IMDG-Stowage and handling: Category A
IMDG-Segregation: -

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Adelya, Terre d'Hygiène

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.
Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange
Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Adalya-Barre d'Hygiène

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu

		aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.
Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	**Méthode de classification**
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.
L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé

Kelly Terre d'Hygiène

58096-FS.pdf

NOAEL(R)/NOAEC:	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Adelya, Terre d'Hygiène

58096-FS.pdf

Fiche de Données de Sécurité
SPANDE

ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Diluer le produit avec de l'eau selon les modalités indiquées sur l'étiquette, si nécessaire.	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer, si nécessaire	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	- 1 fois par jour pour les détergents d'entretien quotidien - Périodique pour les détergents spécifiques
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. A diluer ou prêt à l'usage selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :
FDS : Fiche de données de sécurité
EPI: équipement de protection individuelle

Akeya, Terre d'Hygiène

58096-FS.pdf